

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES DÉPENSES CONSACRÉES AU TERMINAL DE PRINCE RUPERT
(C.-B.)

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, le ministre de l'Agriculture a abandonné les agriculteurs à leur sort, ou alors il ne comprend rien à l'économie. Je voudrais donc poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le ministre de l'Agriculture a déclaré que le revenu agricole était en hausse, et il en a conclu que cela s'appliquait au revenu net, ce qui est faux, car le revenu agricole net est en baisse.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé pourrait-il nous donner plus de détails, verbalement ou par écrit, quant aux 100 millions de dollars que la Commission du blé a consacrés au terminal de Prince Rupert?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le terminal de Prince Rupert sera construit sur l'initiative d'un consortium réunissant un certain nombre de sociétés et de syndicats du blé. Le gouvernement fédéral y contribue en consacrant 22 millions de dollars à la construction d'installations. Je ne vois vraiment pas où est le problème, car d'après mes renseignements, tout se déroule sans aucune anicroche.

M. Towers: Madame le Président, je m'étonne qu'un membre du Cabinet ne puisse pas comprendre une chose aussi simple: la Commission canadienne du blé songe à dépenser une somme de 100 millions fournis par les producteurs céréaliers bien que ceux-ci ne puissent s'offrir ce luxe, justement à cause de la politique suivie par le ministre de l'Agriculture. J'aimerais que le ministre nous dise à quoi cet argent va servir, comment il va être utilisé et ce que l'on va acheter avec?

M. Pepin: Madame le Président, autant que je sache, la Commission canadienne du blé ne fait pas partie du consortium de Prince Rupert. J'ai quelquefois entendu dire qu'il était nécessaire de prévoir pour les périodes de pointe, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ALICE ARM (C.-B.)—L'AUTORISATION SPÉCIALE ACCORDÉE À
AMAX DE DÉCHARGER DES DÉCHETS—DEMANDE D'ENQUÊTE
SUR LES RAISONS DE CETTE AUTORISATION

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Il sait très certainement que la société Amax Limited bénéficie d'une autorisation spéciale de décharger ses déchets qui n'a été accordée à aucune autre compagnie minière au Canada. Cette autorisation a été accordée lors des élections fédérales de 1979, sans que la Chambre en ait été informée. Il se trouve que la société Amax Limited comptait, jusqu'au 12 septembre 1980, M. John Aird parmi les membres de son conseil d'administration. Trois jours plus tard, soit le 15 septembre 1980, M. Aird,

Questions orales

dont on connaît bien les affinités avec le parti libéral, devenait lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

J'aimerais savoir s'il y a eu des rapports directs, ou indirects, entre M. John Aird et les membres du cabinet ou leurs adjoints au sujet du permis délivré à Amax Limited à Alice Arm?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire. Je m'informerai.

M. Fulton: Madame le Président, hier à Vancouver les chefs de la tribu Nishga ainsi que l'archevêque Edward Scott se sont entretenus avec des représentants d'Amax. Les chefs religieux du Canada, notamment l'évêque Remi De Roo, archevêque de l'église anglicane du Canada qui compte des millions de fidèles, la Fédération du Travail de la Colombie-Britannique, le Conseil des métiers de la construction, et le Syndicat des pêcheurs et des travailleurs assimilés représentant les travailleurs touchés, ainsi que le premier ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre des Pêches et des Océans se sont déclarés publiquement favorables à un examen ou à une enquête publique. Le débat est au point mort depuis avril dernier.

Le vice-premier ministre pourrait-il maintenant faire preuve d'initiative en réclamant une enquête publique. Sinon, assurera-t-il aux députés et aux citoyens qu'il annoncera officiellement à la Chambre la semaine prochaine qu'il fera effectuer une enquête publique approfondie?

M. MacEachen: Madame le Président, je ferai examiner les instances du député et lui répondrai aussitôt que possible.

* * *

PETRO-CANADA

LA DÉCLARATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ AU
SUJET DE LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE SOUS-MARINE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait-il la bonté de m'aider à démêler ce qui me semble être une aberration? J'ai cru comprendre qu'il avait répondu à un de mes collègues l'ayant interrogé qu'il était prématuré de fixer un prix pour le pétrole extrait au large des côtes de l'Est. Or, ce n'est pas sans intérêt qu'on a entendu un des représentants de Petro-Canada, en l'occurrence le vice-président de la côte Est aurait déclaré hier ceci:

... Il faut que l'industrie pétrolière sache combien on lui paiera son pétrole sous-marin avant qu'elle commence à l'exploiter. Il est totalement erroné de la part du gouvernement de dire aux représentants de l'industrie pétrolière: «Trouvez le pétrole puis nous vous dirons combien nous allons vous en donner.» C'est tout à fait rétrograde.

Et il a ajouté ceci:

Si l'on veut que ces travaux extrêmement coûteux de mise en exploitation du pétrole sous-marin aient effectivement lieu, il faut qu'on fixe un prix égal ou voisin du cours mondial.

Le ministre de l'Énergie a-t-il consulté Petro-Canada? Comment expliquer ces divergences apparentes entre d'une part les déclarations des responsables de cette société d'État et d'autre part les déclarations qu'il a faites lui-même à la Chambre?